

VD_OMNI AC.2008.0098 vom 16. Februar 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-02-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_AC.2008.0098

FR: VD_OMNI AC.2008.0098 du 16 février 2009

IT: VD_OMNI AC.2008.0098 del 16 febbraio 2009

Regeste

MUHLEMANN, PETETIN, TOLETTI, CARRARD, METZTER, BOHREN, FISCHER, GREEVE, PICHONNAZ, GORSLER/Municipalité de St-Légier-La Chiésaz, Leyvraz Blunschi, Commune de St-Légier - La Chiésaz, Département des infrastructures | Une route projetée sur une parcelle privée est en principe soumise à la loi sur les routes lorsqu'il est d'ores et déjà décidé qu'elle sera transférée au domaine public. Il n'est certes pas exclu, à première vue, que des exceptions à ce principe puissent être admises. Quoi qu'il en soit, une telle circonstance exceptionnelle n'est en tout cas pas réalisée ici, dès lors que la route prévue dessert un nombre conséquent de parcelles et qu'il est envisagé de la raccorder à ses deux extrémités au réseau de circulation du quartier. Le seul fait qu'elle sera d'abord construite aux frais du propriétaire des parcelles bordières et qu'elle restera en cul-de-sac dans un premier temps ne conduit pas à une autre conclusion.

Erwägungen

E. 1

Les projets de construction sont mis à l'enquête publique durant trente jours dans la ou les communes territoriales intéressées.

E. 2

Les projets de réaménagement de peu d'importance réalisés dans le gabarit existant sont mis à l'enquête durant 30 jours. Ils font l'objet d'un permis de construire.

E. 3

Vu ce qui précède, le recours doit être admis, la décision attaquée annulée et la cause renvoyée à la municipalité pour qu'elle soumette le projet en cause à la procédure prévue par l'art. 13 al. 3 LRou. Un émolument judiciaire sera mis à la charge de la commune, dès lors que la constructrice n'a pas déposé de déterminations, encore moins formulé de conclusions dans la présente procédure. Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens aux recourants, ceux-ci n'ayant pas procédé par l'intermédiaire d'un mandataire professionnel.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.